

Question écrite à la Secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté, à l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes Villes, adjointe au Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur sur « La pauvreté énergétique » - 29/5/2017

Selon la Fondation Roi Baudouin, plus de 900.000 ménages belges ont été touché par l'une ou l'autre forme de précarité énergétique. Il existe trois formes de précarité énergétique. La première, appelée précarité mesurée, concerne environ 14,6 % des ménages belges. Ceux-ci consacrent une part trop importante de leur budget aux dépenses énergétiques. La deuxième forme de précarité énergétique est dite cachée. Elle concerne 4,2 % des ménages qui restreignent potentiellement leur consommation d'énergie pour raison budgétaire. Enfin, la dernière forme concerne les ménages qui déclarent clairement rencontrer des difficultés financières à chauffer leur logement correctement. Ils sont 5,3 % dans cette situation. Assez logiquement, les locataires, y compris ceux issus des logements sociaux, sont nettement plus touchés que les propriétaires. Mais rencontrer des difficultés à payer ses factures d'énergie ne concerne pas que les ménages les plus précarisés, loin de là. 1. Ces chiffres ressortent de l'actualisation du baromètre 2009-2014 de la précarité énergétique. Quel regard portez-vous sur ce constat? Comment analysez-vous ces chiffres pour chacune des trois formes de précarité? 2. Ne craignez-vous pas qu'avec, notamment, la décision du gouvernement de relever la TVA à 21 % sur l'électricité les futurs chiffres soient encore plus alarmants? 3. Vous êtes-vous fixé des objectifs afin d'améliorer la situation de ces milliers de ménages en situation de précarité énergétique? Comment comptez-vous vous y prendre? 4. Une collaboration avec la ministre de l'Énergie est-elle à l'ordre du jour?

Réponse de la Secrétaire d'Etat :

J'ai pris acte des résultats du premier baromètre de la Plateforme de lutte contre la précarité énergétique de la fondation Roi Baudouin. Il va de soi que ce gouvernement entend bien - dans la limite de ses compétences évidemment - continuer à se battre pour que tout un chacun bénéficie d'énergie à prix démocratique. En effet, l'eau et l'énergie ne sont pas des marchandises, ce sont des droits vitaux: l'eau est nécessaire pour boire, cuisiner, se laver, faire la lessive et l'énergie est nécessaire pour cuisiner, se chauffer et s'éclairer. Ce sont donc des biens de base évidents. C'est pourquoi, dans l'accord gouvernemental, dans le troisième plan d'action de Lutte contre la pauvreté et, enfin, dans les notes de politique, l'engagement a été pris d'évaluer et, si nécessaire, de restructurer et d'adapter les fonds sociaux d'énergie (gaz, électricité et mazout). De plus, les tarifs sociaux actuels seront analysés en vue de leur amélioration possible. Les deux actions sont actuellement en cours dans le cadre de l'exécution du troisième plan d'action fédéral Lutte contre la pauvreté. Sur le plan administratif, des contacts sont établis avec le Réseau des fonctionnaires fédéraux en charge de la pauvreté pour préparer la mise en place de ces actions. Dans le courant de 2017, ces propositions seront présentées aux et discutées avec les responsables politiques concernés (les ministres de l'Énergie et de l'Intégration sociale et, moi-même, en ma qualité de secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté et de coordinatrice du troisième plan fédéral de lutte contre la pauvreté). Fin 2017, un rapport intermédiaire sera établi. Celui-ci reprendra les initiatives prises et les mesures appliquées dans le cadre du troisième plan d'action fédéral de lutte contre la pauvreté. Bien sûr, on y évaluera également l'avancée des actions relatives aux fonds sociaux d'énergie et aux tarifs sociaux.